

ASSEMBLÉE NATIONALE
10 juin 2014

BIODIVERSITÉ - (N° 1847)

Adopté

AMENDEMENT

N° CD130

présenté par
Mme Gaillard, rapporteure

ARTICLE 44

I. À l'alinéa 12, substituer aux mots :

« le condamné s'est servi »,

les mots :

« la personne condamnée s'est servie ».

II. En conséquence, substituer aux mots :

« s'il »,

les mots :

« si elle ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.